

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Georges Ermant, 26 mars 1887](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Ermant, 26 mars 1887

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 mars 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Ermant, Georges \(1852-1935\)](#)

Lieu de destinationRue Sainte-Geneviève, Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin demande à Ermant de lui donner les habitudes du pays concernant les honoraires des architectes dans les constructions faites pour les particuliers afin de faire une comparaison avec la Belgique. Dans le post-scriptum, il l'invite à venir voir le nouveau calorifère qu'il a fait pour les classes du Famelistère.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Construction](#)

Lieux cités

- [Belgique](#)
- [Guise \(Aisne\) - Famelistère : écoles](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation1 p. (382r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

---

Guise Familistère  
26 mars 1897

Monsieur,

Je vous serais bien obligé de me dire quelles sont les habitudes consacrées dans ce pays pour le règlement des honoraires des architectes, dans les constructions faites pour des particuliers ?

Ce renseignement m'est nécessaire pour faire une

Monsieur Erment.

comparaison avec les habitudes de la Belgique.

Je vous remercie sincèrement à l'avance de votre réponse à ce sujet.

Votre bien dévoué

Godin

P.S. Quand vous viendrez à Guise, je serais heureux que vous pussiez examiner le nouveau catéchisme que j'ai fait passer les classes du Familistère.